



Revenu du concubin dans la pension alimentaire

Par **lylyrose81**, le **20/02/2010** à **18:02**

Bonjour,
je vis avec un homme qui a une petite dont il n'a plus la garde, et dont la mère fait tout pour qu'il ne puisse plus la voir. Un jugement doit avoir lieu très prochainement, son ex a pris un avocat, nous n'en avons pas les moyens. Son avocat demande mes fiche de paies, je ne vois pas ce que j'ai avoir dans le jugement, nous venons a peine de nous installer ensemble et ne mélangeons pas notre argent car mon ami a beaucoup de credit. Quels sont mes droits suis-je obligée de donner les papiers que l'avocat me demande? Puis-je assister au jugement? Aider moi rapidement svp le jugement est tout proche
merci d'avance

Par **Marion2**, le **20/02/2010** à **19:50**

Bonjour,

Oui, vous devez fournir le justificatif de vos revenus.

Non, vous ne pourrez pas assister à l'audience.

Cordialement.